



Puis-je agir pour préserver les liens entre mes enfants et leur père

Par Amelie0604

Bonjour à tous,

Je souhaiterais avoir des avis juridiques concernant une situation familiale qui me préoccupe beaucoup.

J'ai deux enfants de 13 et 10 ans, en garde alternée avec leur père depuis plusieurs années. Cette organisation se déroule normalement et leur père s'occupe d'eux régulièrement. Il a également eu un petit garçon de 4 ans avec sa compagne dont il vient de se séparer

Pendant environ 4 ans, mes enfants ont grandi avec leur petit frère et le voyaient une semaine sur deux lorsqu'ils étaient chez leur père. Ils ont donc construit des liens affectifs importants avec lui.

Depuis la séparation du couple, leur père ne voit désormais son fils qu'une journée tous les quinze jours, en présence de son ex-compagne uniquement.

Elle a eu leur fils à 40 ans, et elle est extrêmement protectrice et ne l'a jamais laissé en dehors de l'école en 4 ans.

Cette visite ayant lieu pendant ma semaine de garde, mes enfants ne voient plus leur petit frère. Ils n'ont plus aucune nouvelle de lui depuis environ trois semaines et, lorsqu'ils l'ont croisé récemment, ils n'ont même pas pu lui dire bonjour. Cette situation les affecte beaucoup.

Leur père souhaiterait saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir un droit de visite et d'hébergement, mais il est actuellement très éprouvé par la séparation et n'est pas encore prêt à engager cette procédure.

De mon côté, tout dialogue avec son ancienne compagne est impossible. Durant les cinq années de leur relation, elle n'a jamais souhaité me rencontrer. J'ai essayé une fois sans l'insulter ni crier mais elle a dit à ma fille de 10 ans que si je revenais lui parler elle irait à la police.

Ma question est donc la suivante : puis-je, en tant que mère de mes deux enfants, entreprendre une démarche juridique pour leur permettre de conserver des liens avec leur petit frère, indépendamment d'une éventuelle procédure engagée par leur père ?

Quels conseils me donneriez-vous ?

Je précise que ma démarche ne vise absolument pas à intervenir dans le conflit entre les deux parents, mais uniquement à préserver les liens fraternels auxquels mes enfants sont très attachés.

Merci par avance à ceux qui pourront m'apporter des éclairages juridiques ou partager leur expérience.

Par Isadore

Bonjour,

Vous pourriez tenter de saisir le JAF pour demander à ce que le juge statue sur le maintien des liens dans la fratrie, oui. La loi prévoit le maintien des relations entre frères et sœurs.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006426476]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006426476[/url]

Mais encore faudrait-il que cela se déroule dans un cadre conforme à leur intérêt. En pratique, s'il était nécessaire de court-circuiter le père, il faudrait soit avoir un tiers de confiance dans la famille paternelle, soit des visites médiatisées en association. Cela voudrait dire quelques heures une ou deux fois par mois, ce serait vraiment un pis aller.

Vu que la séparation est encore récente, je vous conseille de ne pas vous en mêler. Laissez le père gérer. Si vous voyez qu'il se désintéresse durablement de son dernier fils, consultez un avocat. Trois semaines, cela semble beaucoup à l'âge de vos enfants, mais en temps judiciaire ce n'est rien.

Par CToad

Bonjour,

je suis navrée pour vos enfants mais je suis d'accord avec Isadore. C'est au père des trois enfants de gérer cela en priorité. Il faut lui laisser un peu de temps mais s'il connaît la résidence alternée avec vous, il y a des chances pour qu'il la demande pour son troisième enfant aussi et aujourd'hui c'est ce que les tribunaux favorisent le plus.

Pensez juste à lui glisser à l'oreille de demander en le justifiant par les liens de la fratrie que sa semaine ait lieu quand vos deux enfants sont avec lui (il faut qu'il prenne un avocat et voit avec lui comment ce genre de demande se présente car je doute que le jugement se contente de dire de s'aligner sur votre jugement à tous les deux).

Par Amelie0604

Merci pour votre.

C'est un très bon père, pas parfait mais personne ne l'est.

Il ne souhaite pas une garde partagée vu ses relations avec la maman mais au moins avoir le week-end sur 2.

Il a perdu 7kg en un mois, tellement il est stressé, il ne se désintéresse pas du petit mais il a peur des conflits. J'ai le sentiment qu'il espère que ça s'arrangera tout seul.

Merci encore pour vos conseils. Il faut encore un peu de temps je pense en effet

Par Isadore

Il ne faut pas qu'il hésite à consulter un médecin et à mettre en place un suivi psychologique. Vos relations semblent bonnes, peut-être pouvez-vous lui en glisser un mot.

Dans un second temps qu'il voie un avocat. Mais il faut faire les choses dans l'ordre et qu'il prenne soin de sa santé en priorité.

Il n'évitera pas le conflit si la mère n'est pas de bonne volonté (ce qui ne sera pas impossible une fois la séparation digérée, les gens ont tendance à agir de manière irrationnelle dans ces périodes).

Il est possible de faire une conciliation pour trouver un accord sur la résidence de l'enfant.

Par CToad

Il faut qu'il se fasse accompagné à la fois médicalement et sur le plan juridique.

Il n'y a pas de raison qu'il passe à côté du temps avec son fils (et du coup du temps que vos enfants passeront avec leur frère) puisqu'il a montré être en capacité de le faire avec les vôtres.

Le père a autant de droit que la mère, vous savez, même si c'est dur de le faire admettre à son ex.

Enfin je vous souhaite à tous un bon courage dans ce moment un peu dur.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette visite ayant lieu pendant ma semaine de garde, mes enfants ne voient plus leur petit frère.

Et avez-vous envisagé de décaler cette alternance pour vos propres enfants ?

Ceci permettrait d'éviter l'ingérence dans l'autre séparation.